

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 12461 - 2021 B 04266 - 901 124 271 - A.J AUTO CAR LAVAGE

22 JUIL. 2024

12461

A.J AUTO CAR LAVAGE

Liasse fiscale 2021

Exercice comptable du 23/02/2021 au 31/12/2021

Document reçu par les services fiscaux le 03/06/2022 à 11:18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2022 N° 11084*22 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		23/02/2021		et clos le	
		31/12/2021		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
A.J AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
			**** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:					
3 AVENUE DU MAL PIERRE KOENIG			Ancienne adresse en cas de changement:		
95200 SARCELLES					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable à taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		1 100		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité		Zone de restructuration de la défense	
				Zone de développement prioritaire	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Comptable, conseil ou CGA :				Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐	
				Identité du déclarant:	
				Date: 02/06/2022 Lieu: SARCELLES	
				Civilité du déclarant: M	
				Nom du déclarant: MIAH MOHAMMED JUNU	
				Qualité du déclarant: Président	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

Copie conforme à l'original

[Signature]

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2022		
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR		
Si déposé néant, cochez la case : ☐								
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b				
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
MIAH MOHAMMED JUNUPrésident M 3 AV DU MARECHAL PIERRE KOENIG 95200 SARCELLES		100						
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				0%				
				15%				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				19%				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice				Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice				



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2022

Annexe pour la déclaration
de l'IS-DGIFER

Désignation de l'entreprise <u>A.J AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271</u>				Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois <u>11</u>				Durée de l'exercice précédent <u> </u>		
				Exercice N clos le : <u>31/12/2021</u>		
ACTIF						
				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	20 000	012	20 000
		Autres*	014	5 000	016	436
	Immobilisations corporelles*		028	10 000	030	872
	Immobilisations financières* (1)		040	2 500	042	2 500
	Total I (5)		044	37 500	048	1 308
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	6 437	074	6 437
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	1 971	086	1 971
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	8 408	098	8 408
	Total général (I + II)		110	45 908	112	1 308
				44 600		
PASSIF						
				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	935		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	1 935		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	9 500		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172	33 165		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	42 665			
Total général (I + II + III)		180	44 600			
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2022

ANNEXE POUR LA DÉCLARATION PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 <i>ter</i> de la loi de finances pour 2020)		Désignation de l'entreprise A.J. AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le 31/12/2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
					11 914	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	11 914
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		243	244	
Rémunérations du personnel *					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements *					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	260	
					262	
Total des charges d'exploitation (II)				264	10 814	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 100	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		291	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347	348	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	935	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	935	
B - RÉSULTAT FISCAL						
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	165	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des époux et associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 <i>sexies</i>)	986	ZI(U) - FA (44 <i>sexies</i> et <i>octies</i> A)	987	Régime d'entreprises en difficulté (44 <i>septies</i>)	981
	II (44 <i>sexies</i> A)	989	ZRID (44 <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44 <i>quindécies</i>)	138
	Bis (44 <i>sexies</i>)	991	Investissements outre-mer	344	ZI-ANG (44 <i>quaterdecies</i>)	345
	III D (44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993		
	Créances div. au titre du report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> C)	655	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> A)	643
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> B)	645	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> C)	647	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> D)	648
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	990	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352
	Déficit col. 2				1 100	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	
Déficit col. 2				1 100	372	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-CSD 2022

ADAPTE POUR LA DÉCLARATION
PAR TI ET FDI C.I.R.

Formulaire obligatoire (article 912 du Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise : A.J. AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271		Neant ☐									
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		406		406	20 000				
	Autres	410	5 000	412		414		416	5 000				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 000	442		444		446	10 000				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	2 500	482		484		486	2 500				
TOTAL		490	37 500	492		494		496	37 500				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		436	504	506	436				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512			514	516					
	Constructions	520		522			524	526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		872	534	536	872				
	Installations générales, agencements divers	540		542			544	546					
	Matériel de transport	550		552			554	556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562			564	566					
TOTAL		570		572		1 308	574	576	1 308				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxable à 19 % (1)					590	583	594	595					
TOTAL					590	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis J1, 210I et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**
Désignation de l'entreprise : A.J. AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Indemnités pour congés à payer charges sociales et fiscales correspondantes	
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Fusion/absorption : déficits transférés de plein droit (art 209-II-2)	982 bis	Fusion/absorption : nombre d'opérations
		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI, dont Madelin	325		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			377	2 393
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	1 820
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise: A.J AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271

Néant ☐

Exercice ouvert le: 23/02/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 11

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	11 914
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	11 914

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	373
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	4 441
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	148	6 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	10 814

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	1 100
---	-----	-------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	1 100
---	-----	-------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.J AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	MIAH MOHAMMED JUNU		
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
	01/03/1984	99	SYLHET BANGLADESH		
Adresse : 3 AV DU MARECHAL PIERRE KOENING					
95200 SARCELLES					
Titre		Nom complet			
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse					

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A.J AUTO CAR LAVAGE - SIREN : 901124271 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
.....		
.....		
.....		

SASU A.J AUTO CAR LAVAGE

3 Avenue du Maréchal Pierre Koenig 95200 SARCELLES

Capital : 1 000 €

R. C. S. : Pontoise 901 124 271

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

*L'an deux mille vingt-deux, le premier Juin, à dix heures,
l'Assemblée se tient au 3 Avenue du Maréchal Pierre Koenig 95200 SARCELLES
siège de la SASU A.J AUTO CAR LAVAGE, et est présidée par M. MIAH Mohammed Junu,
exerçant la gérance de la société et détenant 100 parts sociales, soit la totalité du capital.*

Etant l'associée unique, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31/12/2021**
- Affectation du résultat.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'associée unique, après avoir pris connaissance des rapports du Comptable de la Société pour la période **du 23/02/2021 au 31/12/2021**, approuve les dits comptes tel qu'ils lui ont été présentés, à savoir :

TOTAL DU BILAN :	44 600 Euros
Total des Produits d'exploitation :	11 914 Euros
Total des Charges d'exploitation :	10 814 Euros
Résultat d'exploitation :	1 100 Euros
Résultat net :	935 Euros (Bénéfices)

Cette résolution est adoptée, l'associée unique représentant la totalité du capital.

DEUXIEME RESOLUTION :

Le Président décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2021, soit 935 € (Bénéfices)**, comme suit :
100% du solde en report à nouveau.

Le Président dresse le procès-verbal constatant toutes les résolutions, et effectue les formalités de publicité prescrites par la Loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture, par le Président.

SARCELLES, le 03/06/2022

M. MIAH Mohammed Junu,
Président



SASU A.J AUTO CAR LAVAGE

3 Avenue du Maréchal Pierre Koenig 95200 SARCELLES

Capital : 1 000 €

R. C. S. : Pontoise 901 124 271

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Année 2021

Conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur, l'associé unique a tenu l'assemblée générale annuelle afin de procéder à l'approbation des comptes de ***l'exercice social 2021*** de la société.

Toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à disposition dans les délais légaux.

Situation de la société :

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a été marqué par un chiffre d'affaires de 11 914 €.

Comme l'en atteste le tableau figurant en annexe du présent rapport, les taux de marge ont été globalement maintenus.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les résultats

La situation exposée est reflétée dans les comptes annuels, le bilan et l'annexe présentés.

Affectation du résultat

Bénéfices de l'exercice : 935 €.

Nous vous proposons d'affecter ***le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 935 €*** de la manière suivante : ***au poste « Report à nouveau ».***

Compte tenu du ***report à nouveau de 0 € relatif à l'exercice précédent, le bénéfice actuel s'élève à 935 €.***

Au cours de l'exercice écoulé, aucune autre convention ou opération relevant de l'article 50 du code de commerce n'a été réalisée.

En conclusion, l'associé unique approuve l'affectation des résultats et les compte en adoptant les résolutions citées.

Fait à Sarcelles, le 03/06/2022

Le Président